



Centre de Loisirs
Rue las Rozas de Madrid
91140 Villebon sur Yvette

juillet 2023

Règlement intérieur du pédibus sport des mercredis
du Centre de Loisirs du bois des Gelles pour le Centre Sportif Saint Exupéry

Le pédibus a été mis en place en partenariat avec des associations sportives de la ville depuis plusieurs années afin de permettre aux enfants, dont les parents travaillent le mercredi, de pouvoir participer à une activité sportive.

Ce service démarre dès le début des activités sportives et ne fonctionne pas durant les vacances scolaires.

Pour l'année 2026-2027, il sera organisé de la façon suivante :

Il est indispensable chaque mercredi matin à l'accueil, de préciser aux animateurs si votre enfant va au pédibus ainsi que le sport pratiqué et les horaires.

2 Départs du centre de loisirs du bois des Gelles pour les activités sportives au centre sportif Saint Exupéry. :

- 1) Un départ à 16h45 du pour les activités de **17h00** :
Les enfants seront conduits par un animateur au point de rassemblement devant le gymnase Marvingt à 16h50 et confiés aux intervenants avec une liste à signer*.
- 2) Un départ à 17h45 pour les activités de **18h00**
Les enfants seront conduits par un animateur au point de rassemblement devant le gymnase Marvingt à 17h50 et confiés aux intervenants avec une liste à parapher*.

Le pédibus est organisé par le Centre de loisirs. **C'est un service gratuit qui nécessite une inscription obligatoire auprès de la direction du centre de loisirs** et le respect des consignes suivantes :

- Ce service est strictement réservé aux enfants, la présence des parents n'est pas autorisée.
- Le pédibus ne peut être utilisé à titre exceptionnel, l'inscription est pour l'année scolaire.
- Pour le bien-être de votre enfant, il est indispensable de lui rappeler chaque mercredi, qu'il va au pédibus.
- Pensez à lui donner ses affaires de sports, en cas d'oubli il n'ira pas à son activité.

- En cas d'incapacité temporaire de pratiquer une activité sportive, les parents devront informer préalablement le centre de loisirs.
- Les parents doivent nous tenir informés des lieux, horaires et dates de début et de fin des cours.
- En cas de retard d'un professeur de sport, les enfants seront remontés au centre de loisirs et les parents en seront informés.
- En cas d'absence d'un professeur de sport, c'est l'association sportive qui préviendra directement la famille de l'annulation du cours.
- En cas de modification d'horaires ou de lieu d'un cours, le pédibus de cette activité ne pourra être assuré.
- Les enfants du pédibus doivent être récupérés par leur parents après leur activité, ils ne peuvent en aucun cas retourner au centre de loisirs

Concernant les équipements nécessaires à la pratique des activités, il est rappelé que le Centre de Loisirs ne sera pas tenu responsable en cas de perte ou d'oubli. Par ailleurs, les animateurs ne prennent pas en charge les coiffures et les habillages des enfants.

A titre exceptionnel, en cas de sortie prévue par le centre de loisirs, vous serez informés de l'annulation du pédibus.

Toute attitude incorrecte ou dangereuse sera signalée et pourra entraîner le renvoi de l'enfant du pédibus.

Règlement à conserver par les parents

MERCI DE RETOURNER LE COUPON CI-DESSOUS REMPLI, DATE ET SIGNER AU CENTRE DE LOISIRS

.....

Je soussigné(e) Mme, Mrdéclare avoir pris connaissance du règlement du Pédibus du Centre de Loisirs et m'engage à le respecter.

Lu et approuvé le/...../

Signature :